

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Demain quelle SIA ?

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) pourrait passer pour une vénérable vieille dame, puisqu'elle a fêté son siècle et demi d'existence voici à peine deux ans. Elle n'a pas le loisir de se pencher longuement sur son passé ; c'est de son avenir qu'on a parlé au début de ce mois à Lucerne, dans le cadre d'un séminaire.

Même si le souci de prospective était étranger aux responsables de la SIA – et l'on sait que ce n'est pas le cas –, cette société ne pourrait pas échapper à la remise en cause générale qui semble être une caractéristique majeure de notre temps.

L'urgence d'une réflexion prospective approfondie n'est pas seulement le résultat d'un choix délibéré ; elle est

PAR JEAN-PIERRE WEIBEL,
RÉDACTEUR EN CHEF

largement imposée par des facteurs extérieurs à la société.

Le Comité central a convié le 1^{er} et le 2 février dernier une quarantaine de personnalités membres de la SIA (dont une douzaine d'architectes, le reste étant des ingénieurs de toutes les disciplines) à le rejoindre à Lucerne pour tenter de définir les priorités à fixer pour la prochaine décennie, tant en ce qui concerne les buts que l'organisation de la société. Les lignes qui suivent ne constituent pas un compte rendu de ce séminaire, mais les impressions d'un participant bénéficiant d'un certain recul par rapport à ses collègues engagés dans des activités d'ingénieurs et d'architectes.

Le déroulement du séminaire comportait des exposés introductifs, suivis de travail en groupes, chacun de ceux-ci présentant au plénum un rapport de synthèse. La tâche confiée aux groupes consistait successivement à définir le champ des activités de la SIA, à examiner de façon critique les possibilités d'activités nouvelles puis à réfléchir à la poursuite des activités traditionnelles dans le cadre d'un domaine élargi. Cette dernière proposition exprime pleinement le dilemme d'une association professionnelle qui a trouvé depuis longtemps son terrain d'élection, mais qui doit envisager des voies nouvelles et souhaite s'y engager sans perdre les positions acquises.

Normes

Aussi bien par l'importance qu'elles revêtent dans les activités de la SIA que par l'image prépondérante qu'elles en donnent aux yeux des tiers, l'élaboration et l'édition des normes constituent un centre de gravité. C'est dans

ce domaine que la participation active des membres, selon le système de milice bien connu, est la plus évidente et le poste correspondant du budget de la SIA ne saurait passer inaperçu. Plus important encore : par le biais de ses normes, la SIA a permis aux professionnels de la construction (membres SIA et partenaires de cette branche) de fixer eux-mêmes les règles de l'art prenant en compte la sécurité tout autant que les intérêts des maîtres d'ouvrages, des planificateurs, des réalisateurs et de la collectivité tout entière. Il a aussi été possible de prévenir l'occupation du terrain par l'administration et ses fonctionnaires, dont on connaît la pédanterie et le manque de souplesse qui peut les caractériser à l'occasion.

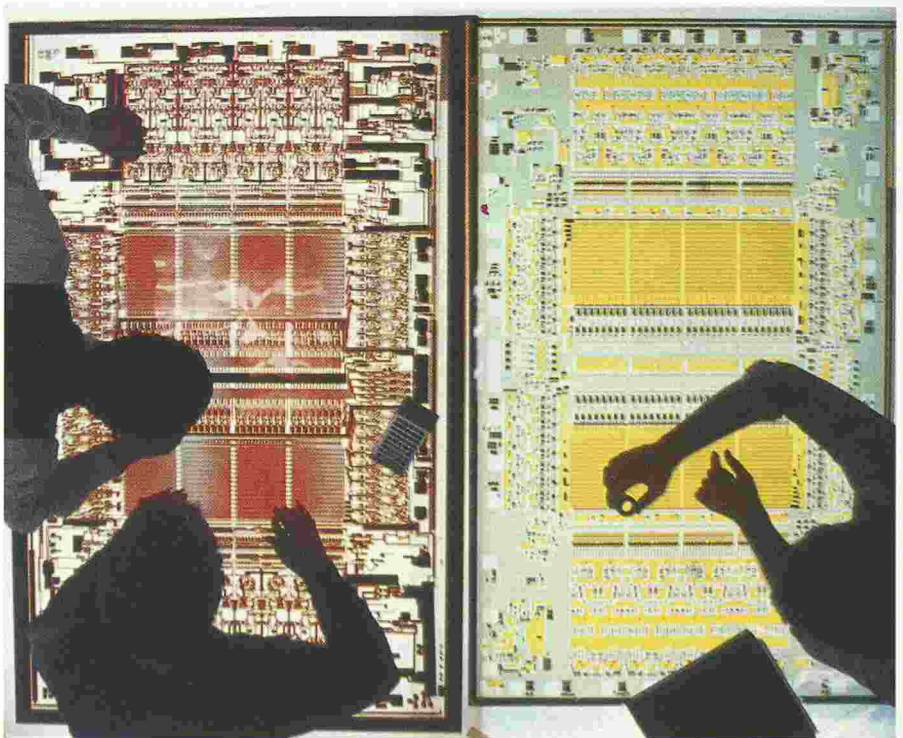
La diffusion des normes a fait connaître le nom – si ce n'est toujours l'identité véritable – de la SIA parmi tous les partenaires du monde de la construction, où elle fait autorité.

Cette tradition vieille de plus d'un siècle s'achemine vers sa fin, provoquée par l'avènement des normes européennes, désormais imposées au

domaine de la construction comme dans les autres branches : à l'instar des pays de la Communauté européenne et de l'Association européenne de libre-échange, la Suisse a accepté l'application de normes élaborées et mises en vigueur par des commissions européennes. Le rôle de la SIA en tant que société se bornera à leur édition et à leur diffusion en Suisse, le label SIA étant modestement ajouté au passage. Si nombre de membres SIA pourront collaborer à la rédaction des normes européennes en fonction de leurs compétences, une partie importante des activités de la société va être amputée. Une des questions les plus intéressantes, soulevée par une participante, était de savoir dans quelle mesure les énergies considérables jusqu'ici engagées dans le travail des normes pourraient être canalisées vers des tâches nouvelles. Elle a retenu l'attention, sans toutefois recevoir de réponse... C'est qu'on n'aperçoit pas d'emblée comment créer pour d'autres objets une motivation aussi immédiate que celle des professionnels pour les normes et règlements régissant pour une bonne part leurs activités.

La formation continue

Le rôle de la SIA comme moteur de la formation continue est ressenti comme primordial, même s'il faut constater que le coût de certains cours ne les met pas précisément à la portée des jeunes architectes ou ingénieurs



Revalorisation des prestations traditionnelles, nouvelles voies dans l'élaboration et la diffusion des normes, ouverture aux nouvelles disciplines techniques : la SIA examine en profondeur sa vocation, pour répondre aux défis des années nonante.

(KeyColor/ZEFA, Zurich.)

indépendants (à ce sujet, il faut bien relever que le côté paritaire de la SIA n'a pas été mis en évidence durant ce séminaire : ce sont avant tout des indépendants qui y ont exprimé leurs préoccupations).

L'image favorable de la formation continue animée par la SIA a même suggéré l'idée d'une certaine institutionnalisation de cette activité. Le premier souci est celui d'une permanence, d'une continuité. L'ouverture est également l'un des souhaits exprimés : ouverture des cours à des milieux extérieurs à la SIA, participations de conférenciers venus d'autres horizons. Pour certains, la formation continue pourrait devenir un forum où la SIA puisse rencontrer les autres forces vives de la collectivité nationale et y mieux faire connaître son image réelle. D'où la proposition d'un centre SIA permanent de formation, garant d'une indispensable continuité et d'une dynamique assurée. Cette idée heurte toutefois le sentiment fédéraliste chez les uns, suscitant peut-être la crainte d'une nouvelle administration chez d'autres. Il est bien évident que cette idée ne saurait en aucun cas être rejetée d'emblée, mais elle demande à être approfondie et précisée, notamment en ce qui concerne les partenaires éventuels et le financement d'un tel centre.

Ce point a permis de préciser les vocations respectives des Ecoles polytechniques fédérales et de la SIA : les premières doivent donner une formation de base et éviter une spécialisation précoce, alors que la seconde doit permettre l'indispensable remise à jour des connaissances directement applicables.

Il a aussi été relevé que la formation continue devait également offrir le lieu de rencontre entre les différentes professions représentées à la SIA, souvent engagées dans une collaboration interdisciplinaire mais trop dépourvues de compréhension réciproque. Ce souhait de contacts en vue d'une meilleure connaissance mutuelle s'étend du reste à la formation de base dans les EPF. Le séparatisme illustré par exemple à l'EPFZ, où le département d'architecture souhaite quitter le site commun, ne trouve aucune compréhension chez les participants au séminaire. Il est vrai que la tour d'ivoire a d'autres buts que celui de favoriser l'intégration harmonieuse au sein d'une collectivité...

Les prestations de la SIA

On ne saurait demander aux participants à un tel séminaire de faire l'impasse sur les prestations qu'ils attendent de leur société.

Il peut paraître étonnant qu'ils se tournent vers elle pour qu'elle se consacre

à améliorer l'image de nos professions, voire leur protection par voie de législation. En effet, nous vivons dans un temps où la preuve par l'acte est la forme la plus efficace de relations publiques. Ce qui a du reste été reconnu, puisque seule une minorité pense que la SIA devrait investir dans ce domaine. Il est vrai que l'occasion manque trop souvent de fournir cette preuve par l'acte.

Les honoraires constituent une préoccupation de premier plan - comment pourrait-il en être autrement ? Force est de remarquer que la crédibilité des revendications dans ce domaine, visant au respect des règlements pour prestations et honoraires (RPH), est parfois minée par de fâcheuses sous-enchères. Autant que de dénoncer ceux qui les pratiquent, il est important d'en analyser les causes.

Il paraît urgent de combler les lacunes en étendant les RPH à plusieurs domaines où il n'en existe pas aujourd'hui. La SIA se voit même suggérer la possibilité de faire acte de pionnier en ce qui concerne les prestations des informaticiens et conseillers en informatique ; en codifiant leur rémunération - en collaboration avec d'autres associations concernées -, elle contribuerait à ramener l'ordre dans la jungle actuelle, où les tarifs horaires parfaitement arbitraires peuvent varier dans la proportion de 1 à 6 !

L'avènement de l'informatique suscite l'exigence d'en faire un outil au service des membres SIA, la société étant sollicitée d'en accélérer l'extension à toute une série de prestations, allant des normes sous forme informatisée jusqu'à l'introduction de moyens électroniques normalisés de communication des documents entre partenaires de la construction. Ici, c'est nettement l'imagination au pouvoir qui est plébiscitée, au vu du retard incontestable de la SIA dans ce domaine.

L'informatique constitue la seule possibilité d'accéder de façon sélective à l'information nécessaire, au sein de l'énorme flot d'informations qui déferle aujourd'hui sur les pauvres mortels.

Ouverture, ouverture...

Au vu des mutations dans le monde qui nous entoure, on ne s'étonnera guère de voir les membres de la SIA s'intéresser à leur position dans l'Europe de demain. Face à cette construction en devenir, la phrase de l'un des rapporteurs résume bien le sentiment général : « Kein vorausselender Gehorsam ! », qu'on pourrait traduire librement par « Pas d'obéissance à crédit ! » La question du recrutement de la SIA dans les branches nouvelles et des conséquences sur les domaines tradi-

tionnels a bien sûr été abordée. Le sentiment se dégage de la nécessité d'une ouverture, sans que soit couru le risque d'un affaiblissement des positions acquises (le danger d'une mise en minorité des branches de la construction relève de l'utopie). En dernière analyse, les esprits les plus clairvoyants ont compris depuis longtemps que *la crédibilité des domaines traditionnels de la SIA est liée de façon vitale à l'intégration des domaines nouveaux*.

Le modèle du « hérisson » a été clairement rejeté en faveur d'un dynamisme allant notamment vers de plus étroits contacts avec d'autres associations professionnelles.

On demande également à la SIA de réagir sans retard aux problèmes de l'heure ; les formes que devraient prendre ces réactions demandent encore à être précisées.

Il a été vivement souhaité que soit établi un catalogue des prestations de la SIA ; ce vœu a toutefois été assorti de l'exigence que cet inventaire soit tourné vers l'avenir !

Le souci d'indépendance de la SIA a été exprimé, mais sans être complété par l'analyse des moyens de cette indépendance. La page de couverture des organes officiels de la SIA en est un bon exemple : le prix à payer a tendance à mettre fin à la discussion...

Et maintenant ?

Les conclusions n'ont pas encore toutes été tirées de ces entretiens fructueux, passionnants et parfois passionnés. Une affirmation a cependant recueilli l'unanimité : *toutes les activités de la SIA doivent être fondées sur des exigences éthiques et culturelles élevées*. La crédibilité de notre société en dépend.

C'est à partir de ces certitudes que les organisateurs de ce séminaire vont entreprendre la définition plus précise des priorités à attribuer aux activités de la SIA dans les années nonante.

On attend du présent compte rendu (si subjectif soit-il) ainsi que de celui de notre confrère de *Schweizer Ingenieur und Architekt* moins une information approfondie que des impulsions pour tous les ingénieurs et les architectes désireux de conduire leur société vers le XXI^e siècle et de lui assurer une place largement reconnue par la collectivité nationale et européenne. Cet effet d'entraînement est indispensable pour éviter de voir le séminaire de Lucerne ne rester qu'un excellent souvenir et un enrichissement pour les participants, et pour que la dynamique qu'on y a constatée pendant deux petites journées gagne durablement de larges milieux de la SIA.

Jean-Pierre Weibel